

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## "Des efforts considérables ont été consentis en faveur des anciens députés"

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

LES anciens députés, membres de la 12<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale ont récemment observé un mouvement d'humeur. Ces derniers sont très remontés. Ils réclament purement et simplement le paiement de leurs frais de cabinet. On se souvient que pour calmer l'ire de ses anciens collègues, Faustin Boukoubi a promis l'année dernière d'apurer cette dette qui, selon les intéressés, représente 5 mois d'impayés. À en croire l'un d'eux, l'actuel président de la Chambre des députés avait promis de réparer, à moyen terme, ce préjudice.

Seulement, près d'un an après, sou-tiennent-ils, le statut quo prévaut. Lassés d'attendre la concrétisation

de ladite promesse, les anciens par-lementaires ont donc décidé d'en-treprendre, dernièrement, un mou-vement d'humeur. Objectif: faire

Lassés d'attendre la concrétisation de ladite promesse, les anciens parlementaires ont donc décidé d'entreprendre, dernièrement, un mouvement d'humeur.

quant à ce dossier". En dépit du fait que, souligne-t-il, "La disponibilité

bouger les lignes. Pour une longue attente que les devanciers des parlementaires de l'heure perçoivent comme un manque de respect à leur égard.

Face à cette situation, Faustin Boukoubi affirme que "des efforts considérables ont été consentis

de la trésorerie n'est nullement du pouvoir du président de l'Assemblée nationale". Non sans déplorer : "Ce n'est vraiment pas juste que les efforts réalisés en leur endroit ne soient pas reconnus à leur juste valeur. On peut comprendre leur détresse, à l'instar d'autres anciens agents de l'État, et même des fonctionnaires encore en activité dont la situation administrative est gelée par les mesures d'austérité. Cependant, cela ne justifie pas qu'ils diffament un innocent, qui n'est pas à l'origine de leurs arriérés des années 2016 à 2018 et qui de surcroît ne gère pas la trésorerie de l'État, le faisant passer comme responsable de leur situation !"

Rappelons que Faustin Boukoubi a été porté au perchoir en janvier 2019.



Photo: DRI/Union

**Faustin Boukoubi : «La disponibilité de la trésorerie n'est nullement du pouvoir du président de l'Assemblée nationale.»**



### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères informe le public de ce que la réforme de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) adoptée par la IX<sup>ème</sup> Conférence Extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement prévoit la mise en place d'une Commission de la Communauté comprenant :

- un Président ;
- un Vice-Président ;
- cinq Commissaires Chefs de Départements.

Le poste de Président étant attribué dans l'ordre alphabétique français de désignation des États membres, il reste donc celui de Vice-président et les cinq commissaires à pourvoir.

À cet effet, le Ministère des Affaires Étrangères, par ce communiqué, lance un appel à candidatures et rappelle que les dossiers de candidatures doivent être déposés au Secrétariat Général dudit ministère, sis 102, Rue Jean Rémi AYOUNE, Batterie IV, au 4<sup>ème</sup> étage, **jeudi 20 février 2020 à 15h00, au plus tard.**

Les postes à pourvoir sont les suivants :

- Vice-président de la commission ;
- Commissaire, Département Affaires politiques, Paix et sécurité ;
- Commissaire, Département Marchés communs, Affaires économiques, monétaires et financières ;
- Commissaire, Département Environnement, ressources naturelles, agriculture et développement durable ;
- Commissaire, Département Aménagement du territoire, infrastructures ;
- Commissaire, Département Développement humain et social.

Au terme de l'article 6 de la décision N°04/CEEAC/CCEG/IX<sup>ème</sup>/2019 déterminant la procédure de désignation du Président de la commission et de présélection des autres membres de la commission de la CEEAC, chaque candidat doit posséder les qualités suivantes :

- Présenter des qualités de moralité et d'intégrité ;
- Démontrer son engagement à promouvoir l'intégration régionale ;
- Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur approprié au profil indiqué de niveau bac+5 au minimum ou justifier d'une expérience de l'exercice des hautes fonctions publiques ou privées ;
- Avoir des habiletés managériales avancées, constatées par une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans ;
- (10) à des niveaux de responsabilités élevées ;
- Avoir une capacité d'écoute et privilégier la culture du consensus, tout en étant prêt à assumer la responsabilité décisionnelle au niveau qui lui convient ;
- Être capable de fédérer la volonté et les capacités à sa disposition au service d'un objectif unique.

Chaque dossier de candidature doit contenir au minimum les éléments suivants :

- Un curriculum vitae ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes et titres académiques et ou les certificats de travail et les documents attestant des références professionnelles ;
- Un document d'un maximum de deux (2) pages décrivant sa vision de l'intégration régionale et la manière dont il entend exercer son travail.

Les candidats pourront, en cas de besoin, soumettre d'autres documents supplémentaires.

Le Ministère des Affaires Étrangères rappelle que seules les personnes de nationalité gabonaise, hommes et femmes pourront soumettre et déposer leurs candidatures au Secrétariat Général dudit ministère pour le compte du Gabon.

Fin.